

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation , nous portons à votre connaissance que huit points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 27 mars 2007 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les cinq premiers points émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo, les trois derniers sont issus du groupe PS.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Suite à la diffusion du film " Une vérité qui dérange " à La Bruyère, Ecolo propose la création d'une commission communale de l'énergie pour étudier toutes les possibilités existantes en matière d'économie d'énergie tant pour les bâtiments communaux et assimilés que pour les citoyens afin d'ensuite formuler des propositions d'actions au Conseil Communal (voir résolution jointe en annexe)
2. Quelle suite le Collège compte-t-il donner au courrier envoyé par le PS et Ecolo afin de réunir en urgence la commission mobilité/sécurité ?
3. Suite au recours introduit par les riverains qui a mené à l'annulation de la compétition de quads à Saint-Denis, quelles mesures compte prendre le Collège pour mieux informer les promoteurs de la législation environnementale en vigueur ?
4. Face aux difficultés importantes rencontrées par l'Asbl " Les Sens Ciel " à Emines, Ecolo propose d'une part une motion de soutien au personnel licencié et d'autre part de mettre en place un plan d'urgence d'aide à ce projet original développé par cette association locale depuis 7 ans:
 - En lui octroyant une reconnaissance comme association locale de La Bruyère, en l'intégrant au syndicat d'initiative et à la Maison du Tourisme, en la référençant sur le site Internet communal, en intégrant ce site dans la signalétique locale, en reprenant sa salle dans l'inventaire communal des salles de réception à louer à La Bruyère.
 - En étudiant les possibilités d'un partenariat privé - public notamment en envisageant le transfert de la bibliothèque (2000 m2 disponibles) voire d'autres activités communales vers ce site à préserver.

5. Réaménagement des bâtiments actuels de la maison communale: le Collège peut-il informer les conseillers du planning et du coût des travaux et des projets de relogement des 3x20 au Fournil ?
6. Service des travaux: recrutements – état d'avancement
7. Octroi des permis de lotir: politique réfléchie ?
8. Examen des délibérations jointes en annexe :
 - recrutement d'un conseiller " énergie "
 - audit énergétique d'un bâtiment communal énergivore
 - guide de bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, marchés de fourniture
 - octroi d'une prime communale pour l'installation d'un chauffe-eau solaire

La Bruyère, le 22/3/2007

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE